

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

MULTI-ACCUEILS EN GRAND PIC SAINT LOUP
Association
Siège social : 245, Quai Louis Le Vau
34264 MONTPELLIER CEDEX 2

— **RECEPTION UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** —

SIEGE SOCIAL : 150, rue Louis LANDI 30 900 NÎMES — TEL : 04 66 70 06 47

SIRET : 439 850 538 00026 — NAF : 6920Z

LOI 92442 DU 31 DÉCEMBRE 1992 : Les factures sont payables à réception

MULTI-ACCUEILS EN GRAND PIC SAINT LOUP

Association

**Siège social : 245, Quai Louis Le Vau
34264 MONTPELLIER CEDEX 2**

SIREN : 844928994

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Multi-accueils en Grand Pic Saint Loup relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Multi-accueils en Grand Pic Saint Loup à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les subventions attribuées à l'association au titre de l'exercice correspondent aux règles tarifaires de la CAF et aux arrêtés de subventions et conventions signées avec les collectivités territoriales. Conformément aux règles comptables en annexes, elles ont été rattachées à l'exercice clos le 31 décembre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Multi-accueils en Grand Pic Saint Loup à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIMES, le 25/06/2026

Le Commissaire aux comptes

FRANCE LANGUEDOC REVISION, représenté par

Baptiste BLIN





Comptes de l'exercice 2025

Association Multi-accueils en Grand Pic Saint-Loup

1. Bilan au 31/12/2025

<u>Montants en €</u>	2025			2024		
	Brut	amortissement s & provisions	Net	Brut	amortissement s & provisions	Net
ACTIF						
Actif Immobilisé						
Immobilisations incorporelles	21 974	21 974	0	21 974	20 830	1 144
Immobilisations corporelles	125 321	78 388	46 933	103 475	66 922	36 553
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
Total des valeurs immobilisées	147 295	100 362	46 933	125 449	87 752	37 697
Actif Circulant						
Stocks & encours	0	0	0	0	0	0
Avances & acomptes	370	0	370	370	0	370
Créances d'exploitation	559 888	355	559 533	653 440	355	653 086
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
Disponibilités	114 909	0	114 909	151 107	0	151 107
Total de l'actif circulant	675 167	355	674 812	804 917	355	804 562
Comptes de régularisation						
Charges constatées d'avance	877	0	877	1 101	0	1 101
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0		0
Total des comptes de régularisation	877	0	877	1 101	0	1 101
TOTAL GENERAL ACTIF	823 339	100 717	722 622	931 466	88 106	843 360
PASSIF						
Fonds Associatifs & réserves						
Fonds propres						
Fonds de dotation sans droit de reprise			0			0
Ecart de réévaluation			0			0
Réserves			0			0
Report à nouveau			-167 657			-133 389
Résultat de l'exercice			-44 029			-34 269
Autres fonds			0			0
Fonds de dotation avec droit de reprise			0			0
Ecart de réévaluation			0			0
Subventions			1 665			2 617
Provisions réglementées			0			0
Total des fonds Associatifs et réserves			-210 021			-165 040
Provisions pour risques & charges			38 000			15 163
Fonds dédiés						
Total des provisions et fonds dédiés			38 000			15 163
Dettes						
Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédit			0			0
Dettes financières			0			0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			496 634			462 377
Dettes fiscales et sociales			245 250			250 666
Dettes sur immobilisations			0			
Autres dettes			152 760			280 195
Produits constatés d'avance						
Total des dettes			894 643			993 238
TOTAL GENERAL			722 622			843 360

2. Compte de résultat 2025

Compte de Résultat en liste

Montants en €		2025		2024	
CHARGES					
CHARGES D'EXPLOITATION (I)			2 903 101		2 844 371
	Coût d'achat des marchandises vendues				
	Consommations exercice en provenance de tiers	80 295		86 067	
	Services extérieurs	856 210		910 117	
	Impôts taxes & versements assimilés	105 645		112 092	
	Charges de personnel	1 784 057		1 718 258	
	Dotations aux amortissements & provisions	51 568		8 506	
	Autres charges	25 326		9 332	
CHARGES FINANCIERES (II)			0		0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)			0		18 775
IMPOTS SUR LES BENEFICES & IMPOTS ASSIMILES (IV)					
Total des charges (A) = (I)+(II)+(III)+(IV)			2 903 101		2 863 146
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (B)			203 000		203 000
	Mise à disposition gratuite de biens & services				
TOTAL DES CHARGES (A) + (B)			3 106 101		3 066 146
PRODUITS					
PRODUITS D'EXPLOITATION (V)			2 859 072		2 826 363
	Ventes de marchandises et production	2 419 936		2 391 168	
	Reprises sur provisions & amortissements				
	Autres produits	439 136		435 196	
PRODUITS FINANCIERS (VI)			0		26
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)			0		2 488
Total des produits (D) = (V)+(VI)+(VII)			2 859 072		2 828 878
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (E)			203 000		203 000
	Prestations en nature				
TOTAL DES PRODUITS (D) + (E)			3 062 072		3 031 878
RESULTAT DE L'EXERCICE			-44 029		-34 269

RESULTAT DE L'EXERCICE

2025	-	44 029 €
2024	-	34 269 €
Variation -		9 761 €
Produits d'exploitation		1,2%



SYNTHESE DE L'ACTIVITE - VARIATION

	2025	2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 859 072 €	2 826 363 €	32 709 €	1,2%
Charges de fonctionnement	961 831 €	1 005 515 €	- 43 685 €	-4,3%
Impôts et Taxes	105 645 €	112 092 €	- 6 447 €	-5,8%
Charges de personnel	1 784 057 €	1 718 258 €	65 800 €	3,8%
Dotations aux amortissements & Provisions	51 568 €	8 506 €	43 062 €	506,2%
Résultat Financier	- €	26 €	- 26 €	
Résultat Exceptionnel	- €	- 16 286 €	16 286 €	-100,0%
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 44 029 €	- 34 269 €	- 9 761 €	-28,5%

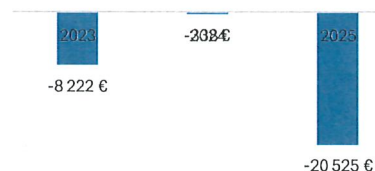
3. Détail par établissement

3.1. Les FRIPOUNETS – 40 places

Montants en €		2025		2024	
CHARGES					
CHARGES D'EXPLOITATION (I)			752 627		741 145
	Coût d'achat des marchandises vendues				
	Consommations exercice en provenance de tiers	10 354		11 956	
	Services extérieurs	228 072		242 359	
	Impôts taxes & versements assimilés	10 678		28 096	
	Charges de personnel	477 753		455 962	
	Dotations aux amortissements & provisions	20 969		1 586	
	Autres charges	4 801		1 187	
CHARGES FINANCIERES (II)			0		0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)			0		4 397
IMPOTS SUR LES BENEFICES & IMPOTS ASSIMILES (IV)					
Total des charges (A) = (I)+(II)+(III)+(IV)			752 627		745 542
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (B)			70 000		70 000
	Mise à disposition gratuite de biens & services				
TOTAL DES CHARGES (A) + (B)			822 627		815 542
PRODUITS					
PRODUITS D'EXPLOITATION (V)			732 102		744 727
	Ventes de marchandises et production	645 497		646 466	
	Reprises sur provisions & amortissements				
	Autres produits	86 605		98 261	
PRODUITS FINANCIERS (VI)			0		0
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)			0		477
Total des produits (D) = (V)+(VI)+(VII)			732 102		745 203
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (E)			70 000		70 000
	Prestations en nature				
TOTAL DES PRODUITS (D) + (E)			802 102		815 203
RESULTAT DE L'EXERCICE			-20 525		-338

RESULTAT DE L'EXERCICE

2025	- 20 525 €
2024	- 338 €
Variation - 20 187 €	
Produits d'exploitation -1,7%	



SYNTHESE DE L'ACTIVITE - VARIATION

	2025	2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION	732 102 €	744 727 €	- 12 625 €	-1,7%
Charges de fonctionnement	243 227 €	255 501 €	- 12 274 €	-4,8%
Impôts et Taxes	10 678 €	28 096 €	- 17 418 €	-62,0%
Charges de personnel	477 753 €	455 962 €	21 791 €	4,8%
Dotations aux amortissements & Provisions	20 969 €	1 586 €	19 383 €	1222,5%
Résultat Financier	- €	- €	- €	
Résultat Exceptionnel	- €	- 3 920 €	3 920 €	-100,0%
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 20 525 €	- 338 €	- 20 187 €	5964,1%

3.2. Les GARRIGUETTES – 19 places

Montants en €		2025		2024	
CHARGES					
CHARGES D'EXPLOITATION (I)			402 212		375 291
	Coût d'achat des marchandises vendues				
	Consommations exercice en provenance de tiers	18 039		19 838	
	Services extérieurs	99 824		102 403	
	Impôts taxes & versements assimilés	17 974		16 008	
	Charges de personnel	246 408		232 376	
	Dotations aux amortissements & provisions	14 919		2 756	
	Autres charges	5 049		1 909	
CHARGES FINANCIERES (II)			0		0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)			0		14 045
IMPOTS SUR LES BENEFICES & IMPOTS ASSIMILES (IV)					
Total des charges (A) = (I)+(II)+(III)+(IV)			402 212		389 336
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (B)			15 000		15 000
	Mise à disposition gratuite de biens & services				
TOTAL DES CHARGES (A) + (B)			417 212		404 336
PRODUITS					
PRODUITS D'EXPLOITATION (V)			379 218		363 200
	Ventes de marchandises et production	310 812		300 488	
	Reprises sur provisions & amortissements				
	Autres produits	68 406		62 712	
PRODUITS FINANCIERS (VI)			0		0
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)			0		462
Total des produits (D) = (V)+(VI)+(VII)			379 218		363 662
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (E)			15 000		15 000
	Prestations en nature				
TOTAL DES PRODUITS (D) + (E)			394 218		378 662
RESULTAT DE L'EXERCICE			-22 994		-25 673

RESULTAT DE L'EXERCICE

2025	- 22 994 €
2024	- 25 673 €
Variation	2 679 €
Produits d'exploitation	4,4%



SYNTHESE DE L'ACTIVITE - VARIATION

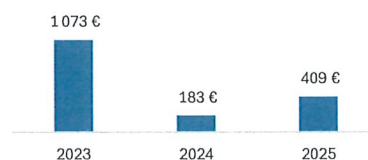
	2025	2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION	379 218 €	363 200 €	16 018 €	4,4%
Charges de fonctionnement	122 912 €	124 150 €	- 1 238 €	-1,0%
Impôts et Taxes	17 974 €	16 008 €	1 965 €	12,3%
Charges de personnel	246 408 €	232 376 €	14 032 €	6,0%
Dotations aux amortissements & Provisions	14 919 €	2 756 €	12 163 €	441,3%
Résultat Financier	- €	- €	- €	
Résultat Exceptionnel	- €	- 13 583 €	13 583 €	-100,0%
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 22 994 €	- 25 673 €	2 679 €	10,4%

3.3. Los PEQUELETS – 32 places

Montants en €		2025		2024	
CHARGES					
CHARGES D'EXPLOITATION (I)			668 512		668 499
	Coût d'achat des marchandises vendues				
	Consommations exercice en provenance de tiers	9 752		6 516	
	Services extérieurs	209 664		234 513	
	Impôts taxes & versements assimilés	30 418		25 991	
	Charges de personnel	410 788		397 979	
	Dotations aux amortissements & provisions	2 577		1 714	
	Autres charges	5 313		1 786	
CHARGES FINANCIERES (II)			0		0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)			0		0
IMPOTS SUR LES BENEFICES & IMPOTS ASSIMILES (IV)					
Total des charges (A) = (I)+(II)+(III)+(IV)			668 512		668 499
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (B)			65 000		65 000
	Mise à disposition gratuite de biens & services				
TOTAL DES CHARGES (A) + (B)			733 512		733 499
PRODUITS					
PRODUITS D'EXPLOITATION (V)			668 921		668 193
	Ventes de marchandises et production	556 354		549 942	
	Reprises sur provisions & amortissements				
	Autres produits	112 566		118 250	
PRODUITS FINANCIERS (VI)			0		0
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)			0		489
Total des produits (D) = (V)+(VI)+(VII)			668 921		668 682
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (E)			65 000		65 000
	Prestations en nature				
TOTAL DES PRODUITS (D) + (E)			733 921		733 682
RESULTAT DE L'EXERCICE			409		183

RESULTAT DE L'EXERCICE

2025	409 €
2024	183 €
Variation	225 €
Produits d'exploitation	0,1%



SYNTHESE DE L'ACTIVITE - VARIATION

	2025	2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION	668 921 €	668 193 €	728 €	0,1%
Charges de fonctionnement	224 729 €	242 815 €	- 18 086 €	-7,4%
Impôts et Taxes	30 418 €	25 991 €	4 428 €	17,0%
Charges de personnel	410 788 €	397 979 €	12 810 €	3,2%
Dotations aux amortissements & Provisions	2 577 €	1 714 €	863 €	50,4%
Résultat Financier	- €	- €	- €	
Résultat Exceptionnel	- €	489 €	- 489 €	-100,0%
RESULTAT DE L'EXERCICE	409 €	183 €	225 €	123,1%

3.4. Les Asphodèles (ex Maison Intercommunale de la Petite Enfance) – 36 places

Montants en €		2025		2024	
CHARGES					
CHARGES D'EXPLOITATION (I)			669 884		663 142
	Coût d'achat des marchandises vendues				
	Consommations exercice en provenance de tiers	24 204		28 860	
	Services extérieurs	216 512		248 663	
	Impôts taxes & versements assimilés	28 893		24 324	
	Charges de personnel	383 363		357 119	
	Dotations aux amortissements & provisions	11 781		1 668	
	Autres charges	5 130		2 509	
CHARGES FINANCIERES (II)			0		0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)			0		333
IMPOTS SUR LES BENEFICES & IMPOTS ASSIMILES (IV)					
Total des charges (A) = (I)+(II)+(III)+(IV)			669 884		663 475
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (B)			40 000		40 000
	Mise à disposition gratuite de biens & services				
TOTAL DES CHARGES (A) + (B)			709 884		703 475
PRODUITS					
PRODUITS D'EXPLOITATION (V)			668 442		663 592
	Ventes de marchandises et production	603 756		593 183	
	Reprises sur provisions & amortissements				
	Autres produits	64 686		70 409	
PRODUITS FINANCIERS (VI)			0		0
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)			0		462
Total des produits (D) = (V)+(VI)+(VII)			668 442		664 054
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (E)			40 000		40 000
	Prestations en nature				
TOTAL DES PRODUITS (D) + (E)			708 442		704 054
RESULTAT DE L'EXERCICE			-1 442		579

RESULTAT DE L'EXERCICE

2025	- 1 442 €
2024	579 €
Variation - 2 021 €	
Produits d'exploitation	0,7%



SYNTHESE DE L'ACTIVITE - VARIATION

	2025	2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION	668 442 €	663 592 €	4 851 €	0,7%
Charges de fonctionnement	245 847 €	280 031 €	- 34 185 €	-12,2%
Impôts et Taxes	28 893 €	24 324 €	4 569 €	18,8%
Charges de personnel	383 363 €	357 119 €	26 244 €	7,3%
Dotations aux amortissements & Provisions	11 781 €	1 668 €	10 113 €	606,2%
Résultat Financier	- €	- €	- €	
Résultat Exceptionnel	- €	130 €	- 130 €	-100,0%
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1 442 €	579 €	- 2 021 €	-348,9%

3.5. TROTT'MENU – 18 places

<i>Montants en €</i>		2025		2024	
<u>CHARGES</u>					
CHARGES D'EXPLOITATION (I)			409 866		396 296
	Coût d'achat des marchandises vendues				
	Consommations exercice en provenance de tiers	17 945		18 898	
	Services extérieurs	102 138		82 179	
	Impôts taxes & versements assimilés	17 682		17 673	
	Charges de personnel	265 745		274 822	
	Dotations aux amortissements & provisions	1 323		783	
	Autres charges	5 033		1 940	
CHARGES FINANCIERES (II)					
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)					
IMPOTS SUR LES BENEFICES & IMPOTS ASSIMILES (IV)					
Total des charges (A) = (I)+(II)+(III)+(IV)			409 866		396 296
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (B)			13 000		13 000
	Mise à disposition gratuite de biens & services				
TOTAL DES CHARGES (A) + (B)			422 866		409 296
<u>PRODUITS</u>					
PRODUITS D'EXPLOITATION (V)			410 385		386 653
	Ventes de marchandises et production	303 517		301 088	
	Reprises sur provisions & amortissements				
	Autres produits	106 868		85 564	
PRODUITS FINANCIERS (VI)					26
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)					598
Total des produits (D) = (V)+(VI)+(VII)			410 385		387 276
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (E)			13 000		13 000
	Prestations en nature				
TOTAL DES PRODUITS (D) + (E)			423 385		400 276
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>			519		-9 019

RESULTAT DE L'EXERCICE

2025	519 €
2024	- 9 019 €
Variation	9 538 €
Produits d'exploitation	6,1%



SYNTHESE DE L'ACTIVITE - VARIATION

	2025	2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION	410 385 €	386 653 €	23 732 €	6,1%
Charges de fonctionnement	125 116 €	103 018 €	22 099 €	21,5%
Impôts et Taxes	17 682 €	17 673 €	9 €	0,0%
Charges de personnel	265 745 €	274 822 €	- 9 077 €	-3,3%
Dotations aux amortissements & Provisions	1 323 €	783 €	540 €	69,0%
Résultat Financier	- €	26 €	- 26 €	
Résultat Exceptionnel	- €	598 €	- 598 €	-100,0%
RESULTAT DE L'EXERCICE	519 € -	9 019 €	9 538 €	105,8%

4. Annexe au bilan et au compte de résultat

L'association Multi-accueils en Grand Pic Saint-Loup est une association ad hoc dédiée uniquement à la gestion de 5 établissements d'accueil du jeune enfant dans le cadre de la délégation de service public publiée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

L'association est constituée par ces 5 établissements

- Les Fripounets à Saint Martin de Londres de 40 places
- Los Pequelets à Saint Mathieu de Trévières de 32 places
- Les Asphodèles (ex Maison intercommunale de la petite enfance) à Valflaunès de 36 places
- Trott'Menu à Assas de 18 places
- Les Garriguettes à Vailhauquès de 19 places

Ces établissements représentent 145 places d'accueil.

Faits marquants 2025

- ✓ Deuxième année de la nouvelle convention de délégation de service public avec la Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup
- ✓ Taux d'occupation en net recul (-3,3 pts versus 2024) qui pénalise doublement l'activité avec un effet baisse de la rémunération CAF (lié à la baisse des heures facturées), couplé à des pénalités appliquées dans le cadre de la délégation de service public.
- ✓ Poursuite, des conventions territoriales globales (CTG) à travers un nouveau dispositif conventionnel nommé « bonus territoire »
- ✓ Deuxième année du bonus attractivité forfaitaire à la place (CAF) en lien avec l'application de la convention collective Alisfa sur la revalorisation des salaires pour renforcer l'attractivité du secteur de la petite enfance mais ne couvrant pas la totalité de la charge financière RH supplémentaire.
- ✓ Revalorisation du salaire socle pour l'attractivité du secteur de la petite enfance de +2% à compter du 01 janvier 2025
- ✓ Poursuite par la CAF d'un accompagnement forfaitaire pour des journées pédagogiques des professionnelles
- ✓ Nouvelle méthode de calcul de la PSU et revalorisation (+2%)
- ✓ Pas d'accès aux Bonus « mixité sociale »
- ✓ Pénalités importantes sur les taux d'occupations sur 3 de nos crèches et sur le taux de facturations pour les Garriguettes

Règles et méthodes comptables

Les prestations de service reçues des régimes CAF et MSA sont comptabilisées en prestations de services (compte de classe 706).

Le total du bilan avant répartition des résultats de l'exercice clos le 31/12/2025 est de 722 622 €.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat déficitaire de – 44 029 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 juin 2026.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général tel que défini par l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- Des règlements ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019.
- Ainsi que des dispositions issues de la réforme de modernisation des états financiers applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable à compter du 1er janvier 2025

Le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable. MAGPSL applique une méthode prospective, le bilan et compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements induits sont les suivants :

Présentation des montants comptabilisés dans le résultat d'exploitation en 2025 et qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement :

- La quote-part des subventions d'investissements virée au résultat de l'exercice 2025 pour **951 €** et comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (ligne Subventions d'exploitation).
- Les valeurs comptables des actifs cédés pour **1 182 €** et comptabilisées dans le résultat d'exploitation 2025 (ligne Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées).

Présentation des changements induits par la suppression de la technique des transferts de charges :

- Présentation des remboursements de formation de l'exercice 2025 **pour 14 468 €** au crédit (remboursements) du compte de charge des formations professionnelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont établies à leur coût d'acquisition, l'option d'immobiliser les frais d'acquisition a été retenue.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur est inférieure à la valeur comptable.

Dettes fiscales & sociales

La provision pour congés à payer acquis et non pris est évaluée selon la méthode du maintien de salaire sur la base des jours de congés en jours ouvrés.

Contributions volontaires en nature

Le règlement comptable relatif aux associations impose un traitement des contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association.

Disposant d'une information quantifiable et valorisable sur ces contributions volontaires significatives obtenues et valorisées par la Communauté de Communes sur une base réelle, nous optons pour leur inscription en comptabilité, en comptes de classe 8 qui enregistrent en produits et charges le montant des contributions, les deux montants étant égaux.

4.1. Autres informations financières

✓ **Tableau des variations des immobilisations :**

<i>Montants en €</i>	A nouveau 01/01/2025	Acquisitions	Diminution Cessions	Au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	21 974			21 974
Immobilisations corporelles	103 475	23 986	2 140	125 321
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	125 449	23 986	2 140	147 295

<i>Immobilisations incorporelles (€)</i>	A nouveau 01/01/2025	Acquisitions	Diminution Cessions	Au 31/12/2025
Logiciels	21 974	-	-	21 974
TOTAL	21 974	-	-	21 974

<i>Immobilisations corporelles (€)</i>	A nouveau 01/01/2025	Acquisitions	Diminution Cessions	Au 31/12/2025
Matériel de Crèche	69 706	16 457	2 140	84 024
Agencements	14 709			14 709
Matériel Informatique	19 060	7 528		26 589
TOTAL	103 475	23 986	2 140	125 321